



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 3 – Janvier 2004

La littérature comme force glottopolitique : le cas des littératures francophones

SOMMAIRE

Claude Caitucoli : *Présentation*

Claude Caitucoli : *L'écrivain francophone agent glottopolitique : l'exemple d'Ahmadou Kourouma*

Gisèle Prignitz : *Récupération et subversion du français dans la littérature contemporaine d'Afrique francophone : quelques exemples*

Cécile Van den Avenne : *La position énonciative complexe d'un écrivain d'Afrique francophone : le cas d'Hubert Freddy Ndong Mbeng*

Pierre Dumont : *Du métissage à l'interculturel, itinéraire d'une rencontre impossible, le cas Senghor*

Bernard Zongo : *La négritude : approche diachronique et glottopolitique*

Moussa Daff : *Vers une francophonie africaine de la copropriété et de la cogestion linguistique et littéraire*

Claudine Bavoux : *Le partage de la langue dans Train fou d'Axel Gauvin*

Chiara Molinari : *Réseau spatial et linguistique: le cas de Patrick Chamoiseau*

Stéphanie Bérard : *Créole ou/et français : le multilinguisme dans Mémoires d'isles d'Ina Césaire*

Nathalie Schon : *Stratégies créoles. Etude comparée des littératures martiniquaise et guadeloupéenne*

Valérie Magdelaine Andrianjafitrimo : *Une mise en scène de la diversité linguistique : comment la littérature francophone mauricienne se dissocie-t-elle des nouvelles normes antillaises ?*

Annette Boudreau, Raoul Boudreau : *La littérature comme moyen de reconquête de la parole. L'exemple de l'Acadie*

Foued Laroussi : *« Ecrire dans la langue de l'autre » ? Quelques réflexions sur la littérature francophone du Maghreb*

Compte rendu

Claude Frey : Suzanne Lafage, *Le lexique français de Côte d'Ivoire, appropriation et créativité*, tome 1 et tome 2. *Le français en Afrique*, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique Noire, n° 16 et n° 17. Institut de Linguistique française – CNRS, UMR 6039 – Nice –, 2003, 865 p.

VERS UNE FRANCOPHONIE AFRICAINE DE LA COPROPRIETE ET DE LA COGESTION LINGUISTIQUE ET LITTERAIRE

Moussa Daff

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

L'histoire de la langue française au Sénégal à l'instar de celle des pays d'Afrique occidentale française (AOF) est intimement liée d'une part à l'histoire de la pénétration coloniale française et d'autre part à l'histoire de l'enseignement en et du français. La politique coloniale avait pour objectif avoué l'assimilation culturelle des populations nouvellement colonisées par le biais de la langue française. Le français devient alors de ce fait langue de culture, langue d'émancipation et surtout langue de promotion sociale des populations indigènes.

Maîtriser le français était alors un atout sûr pour être non seulement un collaborateur privilégié du colonisateur mais aussi et surtout une personnalité sociale et politique enviée de tous ses concitoyens parce que perçue comme le représentant du pouvoir et de l'ordre colonial.

Cette période d'assimilation culturelle et éducative correspond à une situation didactique où les conditions et stratégies d'apprentissage ont forcé et forgé une représentation hautement positive de la langue française, langue du colonisateur. Le français était considéré comme la plus belle langue de l'humanité civilisée. Aucune entorse n'était pardonnée. La faute était sévèrement sanctionnée. Le bon français, le français des bons auteurs était le modèle auquel se soumettait tout candidat volontaire ou involontaire à la francisation. Cette formation était non seulement élitiste mais surtout fortement axée sur l'acculturation des indigènes nouvellement instruits dans la langue du maître. Cette négation de l'identité culturelle de l'indigène passe non seulement par une stratégie de dévalorisation des langues de souche nationale mais aussi et surtout par une politique de méconnaissance totale des valeurs culturelles locales. Les langues locales étaient interdites à l'école et dans les sphères de l'administration coloniale. La francophonie n'était pas encore née mais la francisation d'une infime partie de la population avait commencé. Cette élite sortie de l'école coloniale avait une maîtrise parfaite de la langue et de son orthographe car la maîtrise de l'écrit était le critère de base de l'excellence. Bien lire et bien écrire étaient les objectifs qu'il fallait atteindre parfois au prix de châtiments corporels. Les écrivains de cette génération comme Birago Diop, Abdoulaye Sadj, Ousmane Socé sont également ceux-là qui constituent jusqu'à nos jours la référence en littérature africaine et qui rendent bien compte dans leur texte du conflit entre le Centre et la Périphérie. Le contexte colonial pose avec acuité la problématique de l'émergence des valeurs de la marge face aux valeurs du centre. Cette tension des valeurs résultant du biculturalisme devient une réalité impliquant une stratégie existentielle. Cette

dualité du centre et de la périphérie va opposer soi et l'autre. L'Africain et le colonisateur. On comprend alors pourquoi la langue française est négativement chargée dans les représentations collectives les mieux partagées : le français est la langue du colonisateur et de l'assimilation que l'indépendance nationale devrait corriger par le rejet de cette langue, partant de la francophonie dont Léopold Sédar Senghor est l'un des précurseurs. Le rejet de la langue, fondement de la communauté partageant le français de Gaule, ayant entraîné celui de la francophonie trahie par ses vieux relents colonialistes.

Henriot et Huleux (1926 : 10) disaient ceci :

« Mon enfant la langue que tu parles est la plus belle langue du monde. Elle est claire, elle dit les plus belles choses. C'est la langue de tes pères, celle que parlent les savants et dans laquelle ont chanté les Poètes. Etudie-la bien et apprends à la connaître. Elle te fera aimer ce qui est bon, ce qui est grand, ce qui est généreux. Elle ouvrira à la fois ton esprit et ton cœur. »

Durant cette première période, la manipulation de la langue de l'Autre est le miroir et le médium qui permet la communication. La maîtrise de la langue est le signe de l'assimilation du colonisé. Les préfaciers des premiers romans ne manquent pas d'insister en direction du lecteur prioritairement français sur les signes de reconnaissance. L'un d'eux écrit :

« Que l'on songe aux efforts que doit multiplier, pour s'instruire en français, un Noir. Sa langue native est essentiellement différente de la nôtre, il a vécu dans un milieu social étroit, sectaire, voué à des mœurs farouches et cruelles. Tout de nous lui est incompréhensible, de notre mode de vie à nos idées les plus simples. » (Robert Randeau, 1932 : 1-2).

Tous les préjugés discriminatoires sont explicitement présentés dans cette préface. Cette discrimination linguistique et culturelle ne pouvait laisser indifférents un certain nombre d'Africains, dont Félix Couchéro qui écrit dans la préface de *L'esclave* (1929 : 9) :

« Dans nos pays nous avons notre éducation, des formes courtoises de langue, une culture d'esprit, un code de convenances, des usages, des cérémonies où l'emphase ne cède en rien au désir d'être poli et de plaire. Dans nos idiomes nous avons le langage terre à terre, le style de bonne compagnie et le ton sublime. Notre cœur est capable de sentiments nobles, notre esprit s'irradie en pensées élevées. »

On voit, donc, que les écrivains de cette première génération, loin de toujours chercher à satisfaire le goût de l'exotisme du lecteur européen, cherchent à mettre en exergue la volonté de l'Africain de concilier deux modèles culturels et linguistiques concurrents même si la langue d'écriture est à tout point conforme à celle des écrivains français qui servaient de miroirs. La littérature à cette époque n'avait pas de nationalité mais obéissait à des critères liés à la correction de la langue et la qualité de la narration. La stratégie d'écriture était presque prédéfinie tant le modèle scolaire était prégnant et dominant idéologiquement. La présence des langues et cultures nationales dans le texte littéraire avait une valeur emblématique tant la distance interlinguistique entre la langue d'écriture et la langue du terroir était importante et le complexe d'infériorité linguistique face à l'acte d'écrire grand. C'est cela la source de la diglossie. La littérature de cette période est une littérature de français langue maternelle même si le statut réel du français correspond à celui du français langue étrangère. L'enseignement se faisait comme en France car la discrimination dans les stratégies éducatives n'était pas entrée dans les méthodes didactiques qui avaient pour objectif de former des assimilés parfaits. Les stratégies éducatives de l'époque au service exclusif d'une formation dans la langue et la culture du colonisateur ne pouvaient produire que des Français à la peau noire. C'est le cas de Cheikh Hamidou Kane de *l'Aventure ambiguë*.

Cheikh Hamidou Kane dans *l'Aventure ambiguë* a opté pour la langue endimanchée, l'application rigoureuse de la norme linguistique, une façon de montrer qu'un Africain est également capable de manier le français comme les grands classiques de la littérature

française. Le texte de *l'Aventure ambiguë* est un véritable traité de bravoure littéraire, marque d'une conformité linguistique totale au modèle de l'époque. Bien écrire dans *l'Aventure ambiguë* rejoint une cohérence interne de l'œuvre qui est un plaidoyer pour le refus d'une assimilation aveugle. Le parallélisme entre la civilisation et l'éducation africaine représentée par la grande royauté et Thierno et la civilisation et l'éducation occidentale que Samba Diallo n'a pas pu ou su mettre en symbiose est à l'origine de l'ambiguïté du comportement de ce dernier. Cheikh Hamidou Kane semble opter pour un développement parallèle des langues et des cultures, c'est-à-dire s'assimiler totalement ou rester soi, rester authentique.

Dans un texte intitulé « Langue française et identité culturelle » publié dans la rubrique Arts et Lettres, Supplément du *Soleil* des 14 et 21 Octobre 1977, Cheikh Hamidou Kane prenait un grand plaisir à relater comment, jeune écolier, lui et ses camarades jouaient à parler français. Ce souvenir est la marque d'une volonté d'assimilation totale par le truchement de la langue et des attitudes culturellement valorisées.

« Chacun de nous, retroussant les pans très amples du boubou qu'il portait les serrait sur son buste pour faire une veste ou une chemise : enroulant autour de nos cuisses les larges drapés de nos pantalons, nous en fîmes des « culottes » et des « pantalons à l'euro-péenne ».

Nous nous procurâmes ensuite une cendre blanchâtre à l'aide de laquelle chacun se dota d'un visage blanc. La mascarade achevée, nous essayâmes les gestes de la mimique des Blancs lorsqu'ils conversent entre eux : mains dans les poches ou poings aux hanches ou bras croisés, pour ce qui est des jeux des mains. Station d'abord immobile, ou petit ballet de chacun autour de l'autre, pour ce qui est des jeux de jambes ».

Et il ajoute « Jouer à parler français indiquait que le plein exercice de cette activité était une aptitude désirée et conférait un statut enviable. Cette motivation puissante devrait, du reste, constituer un viatique présent tout au long de notre vie d'écoliers et d'étudiants (...). C'est cette motivation qui s'est muée plus tard en orgueilleuse volonté d'acquiescer la même maîtrise du français que les Blancs. Parce que nous avons la conviction latente que seule une pareille maîtrise nous permettrait de prétendre à une compétence équivalente à celle des « visages blancs » dans les métiers de médecins, ingénieurs, etc., auxquels le français permettait d'accéder. »

Les revendications nationalistes de Cheikh Hamidou Kane sont absentes de ce texte et cela explique probablement le respect quasi religieux de la norme linguistique dans *l'Aventure ambiguë*. La langue de l'écriture littéraire est celle du modèle scolaire en vigueur à l'époque. C'est cette belle langue française qui plaît aux éditeurs et aux critiques littéraires que Cheikh Hamidou Kane a choisie pour les raisons qu'il vient d'évoquer. En choisissant d'écrire comme « les visages blancs », l'auteur de *l'Aventure ambiguë* a en même temps fait le pari d'affirmer son appartenance au mouvement de la Négritude par l'authenticité des thèmes traités. Ces mêmes représentations d'un idéal de formation étaient partagées par l'école française. Apprendre un français normatif et le restituer comme tel était un objectif pédagogique que s'assignait, avec beaucoup de plaisir et de respect d'une déontologie largement partagée à l'époque, tout enseignant de l'école coloniale.

Après les indépendances en 1960 et plus précisément dans les années 70, la suprématie du français a commencé donc à être contestée. Des mouvements de revendication identitaire ayant pour support idéologique la langue ethnique se sont considérablement développés pour aboutir au Sénégal à une reconnaissance statutaire de six langues nationales.

L'examen de ce parcours de francisation permet d'observer comment le français est passé d'une situation d'implantation à une situation de superposition qui fonde son statut de français langue seconde. Du droit d'unicité qui était réservé au français, langue officielle, on assiste aujourd'hui à une revendication sociale pour le droit à la diversité linguistique et culturelle.

Le français, langue de partage, apparaît alors dans ce partenariat linguistique comme le plus outillé à connecter l'Afrique noire dans le réseautage du troisième millénaire. Le français est la seule langue de l'Afrique noire francophone permettant à ses populations de dialoguer entre elles et avec le reste du monde. La francophonie africaine est un processus irréversible non seulement parce qu'elle est porteuse de l'avenir de la francophonie mais surtout parce que le français est aujourd'hui une langue africaine au même titre que les autres langues de souche africaine. Le français a acquis sa nationalité africaine sous l'appellation de « Français d'Afrique », dont la légitimation la plus officielle scientifiquement est la publication des différents *Inventaires du français en Afrique* (IFA). A la notion francophone fondée sur l'usage d'une belle langue comme le suggéraient les Biennales de langue française s'est substituée, par un subtil réglage de sens lié à la maturation et à un meilleur recentrement du concept, celle d'espace francophone qui fonctionne comme l'antinomie d'une francophonie souvent érigée comme un dogme culturel universel. L'espace francophone est un lieu de dialogue, de symbiose, d'appropriation et surtout de convivialité et de partage des identités et des différences. Le français, langue de la création littéraire africaine, porte les marques de cette double tension : assimilation/libération.

Léopold Sédar Senghor, agrégé de grammaire, président poète, écrivait déjà en 1962¹ que l'acte d'écriture est un acte de libération. L'écrivain africain comme l'homme politique, en recourant à la langue française comme langue de création littéraire ou de communication sociale, ne peut s'empêcher de prendre part, d'une façon ou d'une autre, au grand combat qu'est la Négritude. La langue française devient le support et le véhicule de l'identité nègre.

« Nous, politiques noirs, nous écrivains noirs, nous nous sentons, pour le moins, aussi libres à l'intérieur du français que dans nos langues maternelles. Plus libres, en vérité, puisque la liberté se mesure à la puissance de l'outil, à la force de la création. »

Il n'est pas question de renier les langues africaines. Pendant des siècles, peut-être des millénaires, elles seront encore parlées, exprimant les immensités abyssales de la Négritude. Nous continuerons d'y pêcher les images archétypes : les poissons des grandes profondeurs. Il est question d'exprimer notre authenticité de métis culturels, d'hommes du XX^e siècle. Au moment que, par totalisation et socialisation, se construit la Civilisation de l'Universel, il est, d'un mot, question de se servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française. »

En somme l'acte d'écrire en français pour un Africain porte en lui les marques d'une revendication identitaire et d'une copropriété qui appelle une cogestion du champ de l'interlinguistique et de la didactique.

Certains écrivains ont poussé le mouvement jusque dans l'écriture. Abdoulaye Sadj, Ousmane Socé ont par la surabondance de lexiques du terroir signé la nationalité ou plutôt la territorialité littéraire de leur texte. L'écriture tout en étant un acte de libération est un puissant moyen de manifester son appartenance à un mouvement idéologique ou culturel dans un contexte de liberté limitée. L'écriture nègre – usage d'une norme endogène ou d'un français nationalisé –, loin d'être un moyen de faire de l'exotisme, est la manifestation de la revendication d'une identité africaine dans la langue française. Parlant d'Ousmane Socé, Blachère (1994 : 122) écrit fort justement ceci :

« Ce n'est pas pour la gloire de la langue française que veut agir l'écrivain qui, comme Ousmane Socé dans Karim, parsème son texte de mots et de phrases wolofs. C'est, d'abord, la reconnaissance et la dignité de sa langue maternelle. Réputée sans écriture, réduite au rang de patois, elle devient, à son tour, langue littéraire puisqu'elle voisine avec le français tout au long du récit. »

¹ Dans un article publié dans la revue *Esprit* intitulé « Le français, langue de culture » et repris dans *Liberté* I, 1964.

Les écrivains africains qui vivent et revendiquent cette diglossie littéraire sont parmi les premiers défenseurs des langues nationales.

Dans *Les Gardiens du Temple*, le passage de Samba Diallo à Salif Bâ s'accompagne d'une présence dans le style de termes du terroir malgré une volonté de traduction savante ou recherchée. Le corps de langage qui sous-tend l'écriture de *l'Aventure ambiguë* est différent de celui qui préside au travail d'écriture dans *les Gardiens du Temple*.

« *Ils avaient reçu leurs formations coraniques dans le même Foyer ardent, sous le magistère de Thierno Ahmet Baba Baal, alors maître des Diallobés* » (p. 38). La majuscule utilisée dans l'expression « Foyer ardent » signale une traduction du terme pulaar « dudal » qui rompt avec la recherche lexicale portée par le lexique « magistère ». Il en est de même pour l'utilisation du verbe « départager de » (p. 40) qui est une traduction presque littérale du pulaar « seerdunde » dans sa forme « seerdam e kaari », « *départage-moi avec/de telle personne* ». Le travail de traduction est plus net dans les phrases suivantes :

« *L'homme a besoin de l'homme. L'homme est le remède de l'homme.* » (p. 49).

« *- Ce n'était pas possible, n'est-ce pas ? Dans mon village, jadis, quand Dieu "fendait" une bouche, il faisait aussi pousser le maïs et l'igname pour nourrir cette bouche. On mangeait, tout le monde mangeait. On avait de la joie.* » (p. 186).

« *A y réfléchir, son mérite n'était pas mince car, de nos jours, la cohorte des "marabouts" ne manque point de puissance ni de lustre.* » (p. 265).

Le néologisme « marabouts » renvoie d'après l'auteur à ceux qui recourent aux bons offices des gris-gris fabriqués par les féticheurs. En revanche l'usage d'expressions comme « Fantang », « Ndiarou » renvoie à ce que Léopold Sédar Senghor écrivait dans la préface d'*Ethiopiennes* (1956) :

« *Quand nous disons koras, balafongs, tam-tams, et non harpes, pianos et tambours, nous n'entendons pas faire pittoresque ; nous appelons un chat un chat. Nous écrivons d'abord, je ne dis seulement, pour les Africains et si les Français y trouvent du pittoresque, nous serons près de le regretter. Le message, l'image n'est pas là ; elle est dans la simple nomination des choses.* »

Beaucoup d'autres écrivains africains, plus que ne le fait Cheikh Hamidou Kane, recourent à ces expressions, à ces faits de langue qui portent la marque d'une écriture forcément polyphonique car la langue d'origine de l'auteur est toujours présente dans le texte.

L'analyse de ces formes permet d'observer comment les écrivains en général et les locuteurs en particulier marquent dans l'usage du français leur double appartenance nègre et francophone. L'écriture nègre devient alors le prolongement du mouvement littéraire de la Négritude. La Négritude des sources est généralement définie comme « l'ensemble des valeurs culturelles de l'Afrique noire » alors que la Négritude contemporaine peut se définir comme un mouvement de libération et donc de revendication d'une identité qui n'est plus seulement authentiquement africaine mais aussi enrichie par l'apport fécond des autres civilisations et cultures du monde. La langue de la création littéraire sera le fruit issu de cette double identité résultant du refus de l'assimilation totale telle que prônée par la colonisation française. C'est ce constat qui a fait écrire à Amadou Ly (1992 : 111) parlant de la langue poétique sénégalaise :

« *Il semble que la poésie sénégalaise de langue française soit un ectophyte : elle n'est ni mangue ni abricot, étant à la fois mangue et abricot.*

Mais un fruit qui n'est ni mangue ni abricot, mais qui tient des deux, n'en est pas moins un fruit. Il possède une forme, un goût, une chair qui lui sont propres, et si on peut le dédaigner pour sa propre table, on ne lui en niera pas pour autant sa réalité.

C'est le cas de la poésie sénégalaise (...), et plus généralement, de la littérature sénégalaise, et africaine, en langue française. »

Ce fruit hybride se traduit dans l'écriture par l'usage d'un français fortement territorialisé qu'on peut interpréter comme une revendication de copropriété francophone.

La littérature africaine d'expression française utilise parallèlement à un français surveillé ou "français châtié" des procédés d'expression qui ressortissent d'une volonté de « négrification » définie par Blachère (1993 : 116) comme suit :

« L'utilisation, dans le français littéraire, d'un ensemble de procédés stylistiques présentés comme spécifiquement négro-africains, visant à conférer à l'œuvre un cachet d'authenticité, à traduire l'être-nègre et à contester l'hégémonie du français de France. Ces procédés s'attachent au lexique, à la syntaxe, aux techniques narratives. »

La littérature francophone africaine en général et celle née au Sénégal en particulier recourent très souvent à cet usage social du français en milieu africain. La langue littéraire des écrivains africains est le premier terreau qui a accueilli la norme endogène et qui l'a aidée à germer, non sans beaucoup d'obstacles, et qui, certainement, la portera jusqu'à la maturité. Le traitement que certains écrivains africains infligent à la langue française, dans le souci de rester le plus proche possible des compétences linguistiques vraisemblables de leurs compatriotes, tout en étant le réservoir où puise la norme endogène, en est le support le plus précieux pour une normalisation future. C'est également cette littérature, de plus en plus abondante et largement enseignée dans les établissements scolaires et universitaires à la suite de l'africanisation des programmes dans les années soixante-dix, qui draine sur les rives de la norme exogène quantité de particularités souvent très vite analysées comme « impropriétés », « incorrections », « interférences », « mélange de registres » et qui atteste l'impropriété de l'épithète « francophone » qui lui est souvent accolée. Ce qualificatif est, en effet, gênant parce que présentant la langue française comme langue homogène. C'est une « atonie lexicale » qui cache la diversité des usages et qui selon Blachère (1994 : 78) « traduit l'état des représentations courantes concernant l'emploi du français oral et l'usage du français écrit en Afrique noire ». C'est, en partie, pour pallier ce déficit lexical qu'il crée le néologisme « négriture », mot valise formé de la rencontre de « nègre » et « écriture », titre de son ouvrage traitant du rapport des écrivains africains à la langue française.

La « négriture » contemporaine est le reflet littéraire de la pratique mésolectale du français dans des situations qui ne nécessitent pas de mobiliser le « code élaboré ». Elle est la norme sociale qui se vit et s'apprécie en fonction du niveau de langue de chaque partenaire de l'échange verbal. Elle est la façon normale de marquer son territoire linguistique après une appropriation d'une langue qui n'est plus ressentie comme aliénante mais plutôt comme outil de communication qu'il faudrait adapter aux besoins de communication spécifiques d'utilisateurs qui n'ont pas vécu la période du français langue étrangère en Afrique.

Bien sûr, un écrivain comme Kourouma représenterait le sommet de la pyramide dans l'art de tordre le cou à la langue française. En revanche, des écrivains comme Sembène Ousmane, Mariama Ba, Aminata Sow Fall et Mbaye Gana Kébé, dans une moindre mesure, seraient les prototypes de cet usage social du français au Sénégal. Au-delà, donc, d'une simple technique littéraire ou d'un artifice d'écriture, il s'agit là, fort probablement, de la confirmation littéraire d'un style collectif dont les prémices étaient déjà signalées par Senghor. Dans un article, publié dans *Liberté I* et intitulé « Langage et poésie », Senghor développait la réflexion suivante :

« Les lettres que je reçois de mon Afrique natale, en particulier de mes amis de la brousse, sont souvent émaillées des expressions que voici et d'autres du même style : "je vous salue aimablement ", "vous êtes mon père et ma mère", "je vous garde dans dix mains", "je dis bonjour, bonsoir et bonne nuit", "vous avez un large dos", "vous êtes léger aux pauvres".

Ces expressions font les délices des écrivains. Les "coloniaux", eux, n'y voient, trop souvent, que les signes d'une pensée vacillante, d'une intelligence imbécile. »

Ces expressions relevées par Senghor montrent comment les mécanismes interférentiels peuvent jouer au niveau des expressions locales dont beaucoup ne sont que les calques de formules usuelles dans les langues de substrat. Leur usage, loin d'être « les signes d'une intelligence imbécile », constitue un moyen implicite d'inscrire la personnalité africaine dans la langue française. Elles deviennent porteuses de « la visée africaine », c'est-à-dire une manière africaine de voir les choses. Ainsi, elles signalent l'originalité du français d'Afrique qui devient, de plus en plus, le support d'une expression authentique de la civilisation négro-africaine et non plus seulement une langue de l'administration. D'ailleurs, l'expression « amis de la brousse » suggère l'usage d'un français convivial, hors des circuits administratifs. Avec l'expression « mon Afrique natale », nous bouclons la boucle, pour retrouver le public destinataire de ce français chargé d'expressions « qui font les délices des écrivains » : il s'agit du français convivial utilisé entre Africains et pour des Africains. N'est-ce pas là l'essence de la définition de la norme endogène qui n'est pas encore un ensemble de règles ou de conventions stables mais comme le dit Dumont (1992 : 96) une « *normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, sur l'accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et sur un savoir culturel partagé* » ?

Certains écrivains, pour diverses raisons, revendiquent le droit d'utiliser un français « nationalisé ». Les écrivains qui font usage de ce français, loin de faire de l'exotisme, revendiquent une identité africaine dans la langue française. Les écrivains africains qui vivent et revendiquent cette diglossie littéraire sont parmi les premiers défenseurs de l'émancipation des langues et cultures nationales et partant, les premiers vecteurs de la diffusion de la norme endogène par la négriture, c'est-à-dire les caractéristiques formelles du français langue seconde. Mariama Ba dans *Chant écarlate* écrit : « *Le jour, pour ne pas penser elle fatiguait son corps dans les travaux domestiques* » (p. 104), traduisant ainsi le wolof en français. C'est là un parti pris de restructuration du français par les langues de souche nationale, marque d'une copropriété de l'interlinguistique.

Cheikh Hamidou Kane, dans *Les Gardiens du Temple*, a signé explicitement son appartenance à la famille linguistique halpulaar non seulement par l'univers du récit mais aussi par les traductions et même par l'usage de la langue maternelle : « *Notre façon de voir cette question est exprimée par une maxime "Niam ngura wona niam mpaya", une chose est de manger pour vivre, une autre de manger pour être gras et beau.* » (p. 45).

Conclusion

C'est pourquoi, nous pouvons affirmer que les romanciers sénégalais contemporains nous présentent deux modes, deux stratégies de traitement de la langue de création par le projet d'écriture.

Dans les particularités lexicales du français, il faut voir le signe non seulement d'une appropriation du français qui a acquis le statut de langue seconde mais aussi et surtout l'expression d'une revendication de copropriété conséquence d'une co-présence du français et des langues de souche sénégalaise sur une bonne partie de l'étendue du territoire national. La francophonie africaine en général et la francophonie sénégalaise en particulier est une francophonie ouverte au souffle fécond des langues et cultures africaines. C'est sa particularité qui fait sa richesse. Elle est réfutation du droit d'unicité et revendication linguistique du droit de diversité des langues et des cultures dans le comportement langagier. Les colorations que porte le français en fonction de l'espace d'accueil sont les révélateurs de cette richesse qu'une langue de partage peut et doit accueillir. Le français en francophonie est une langue qui porte en elle-même les traces de sa biculturalité.

Bibliographie

- BA M., 1981, *Chant écarlate*, Nouvelles Editions Africaines, Dakar.
- BLACHERE J.-C., 1990, « Pour une étude de la francographie africaine », dans *Travaux de didactiques du FLE*, Montpellier, n° 25, Juillet, pp. 15-20.
- BLACHERE J.-C., 1993, *Négritude : Les écrivains d'Afrique noire et la langue française*, Paris, L'Harmattan.
- BLONDE J., DUMONT P., GONTHIER D., 1979, *Lexique du français du Sénégal*, NEA et EDICEF, Paris.
- COUCHERO F., 1929, *L'esclave*, Paris, Ed. de la Dépêche africaine.
- DAFF M., 1988, « Interférences, régionalismes et description du français d'Afrique », dans *Réalités africaines et Langue française*, CLAD, Dakar, n° 22, pp. 5-18.
- DAFF M., 1995, *Le français mésolectal oral et écrit au Sénégal : Approche sociolinguistique, linguistique et didactique*, Thèse de doctorat d'Etat de Sciences du langage, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- DAFF M., 1996, « Appropriation du français, particularités lexicales et indices de territorialité d'un texte littéraire », dans *Sciences & Techniques du Langage*, n°2, juin, CLAD, Dakar, pp. 29-47.
- DUMONT P., 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, Paris, L'Harmattan.
- DUMONT P., 1990, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- HENRIOT H., HULEUX F., 1926, *Cours régulier de langue française*, Paris, Hachette.
- KANE C. H., 1997, *Les Gardiens du Temple*, Nouvelles Editions Ivoiriennes, Abidjan.
- KANE C. H., 1961, *L'aventure ambiguë*, Juillard, Paris
- LY A., 1992, *La poésie sénégalaise d'expression française : détermination d'écriture*, Thèse d'Etat, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- MAKOUTA-MBOUKOU J.-P., 1973, *Le français en Afrique noire*, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, Coll. Etudes.
- RANDEAU R., 1932, « Préface », dans Dim Delobson, *L'empire du Mogho-Naba*, Paris, Eds Domad-Monchrétien, pp. 1-2.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli